

---

Conseil communautaire  
Séance du 13 avril 2023

---

Délibération

---

N° 2023\_04\_25

---

**Versement d'une avance remboursable au budget annexe d'extension de la ZAE Auzebosc (318) par le budget principal (300)**

---

Par délibération du 18 mars 2021, la Communauté de Communes a créé un budget annexe dédié à l'aménagement de l'extension de la zone d'activités d'Auzebosc.

Ce budget retrace les dépenses liées à cette opération : les coûts d'acquisition et de viabilisation des terrains de la zone.

En 2021, dans l'attente de la commercialisation de parcelles, le budget principal a versé une avance de 900 000 euros à ce budget annexe.

Conformément au Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 et aux budgets primitifs 2023, il est proposé de mettre en œuvre une seconde avance remboursable d'un montant de 261 000 euros du budget principal au profit du budget annexe « ZAE Auzebosc Extension » pour financer les dépenses prévisionnelles inscrites au budget 2023.

Le Quorum constaté,  
Le Conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction comptable M57,  
Vu la délibération n° 2021\_03\_12 portant création du budget annexe « ZAE Auzebosc extension »,  
Vu la délibération n° 2021\_09\_15 autorisant le versement d'une avance de 900 000 euros du budget principal au budget annexe « ZAE Auzebosc Extension »,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 15 mars 2023,  
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 21 mars 2023,  
Ayant entendu l'exposé de Mme Françoise DENIAU,  
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

**Décide :**

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité  
(Pour : 41 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Paraphe : \_\_\_\_\_

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le

ID : 076-247600620-20230413-DEL20230425-DE



1. - De fixer à 261 000 € (deux cent soixante et un mille euros) le montant de l'avance complémentaire à verser par le budget principal (n° 300) au budget annexe « ZAE Auzebosc extension » (n° 318).

2. - D'arrêter les modalités de remboursement suivantes :

- Remboursement du montant de l'avance sans intérêt,
- Périodicité du remboursement : en une seule fois ou par acomptes en fonction des possibilités financières du budget annexe.

3. - Dire que les crédits correspondants sont inscrits en dépenses d'investissement au chapitre 27 « autres immobilisations financières » du budget principal (n° 300) et en recettes d'investissement au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » du budget annexe « ZAE Auzebosc extension » (n° 318).

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

M. Gérard LEGAY

Le Président

M. Gérard CHARASSIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Sur convocation adressée le 28 mars 2023,

Étaient présents (34) :

M. Didier TERRIER,  
M. Dominique MACE,  
Mme Martine LEBORGNE,  
M. Louis EUDIER,  
M. Éric CARPENTIER  
*Absent q. n° 25,*  
Mme Céline DAMBRY,  
M. Éric RENÉE,  
M. Claude BELLIN  
*Absent q. n° 26,*  
M. Vincent LEMETTAIS,  
M. Gérard LEGAY,

Mme Régine HAUZAY,  
M. Alain LOPEZ,  
M. Pascal LEBORGNE,  
Mme Odile DECHAMPS,  
M. Michaël DODELIN,  
Mme Catherine DUCHESNE,  
M. Sylvain GARAND,  
M. Jean-Marc DOUCET,  
Mme Sandrine NORDET,  
Mme Josiane GILLE,  
M. Jacques CAHARD,  
Mme Natacha BLY,

Mme Virginie BLANDIN,  
M. Gérard CHARASSIER  
*Absent pour le vote de la q. n° 20,*  
Mme Françoise DENIAU,  
M. Alain BREYSACHER,  
Mme Herléane SOULIER,  
M. Christophe ADE,

Mme Lorena TUNA,  
M. Florian LEMAIRE,  
Mme Françoise BLONDEL,  
Mme Marie-Claude HERANVAL,  
Mme Denise HEUDRON,  
M. Thierry SOUDAIS

Étaient représentés (8) :

Mme Stéphanie ETIENNE  
*Représentée par M. Didier TERRIER,*  
Mme Catherine MAILLOT  
*Représentée par Mme DUBUISSON,*  
M. Mario DEMAZIERES  
*Représenté par Mme Odile DECHAMPS,*  
M. Gilles COTTEY  
*Représenté par Mme Josiane GILLE,*

M. Francis ALABERT  
*Représenté par Mme Virginie BLANDIN,*  
M. Arnaud MOUILLARD  
*Représenté par Mme Françoise BLONDEL jusqu'à  
19h44, q. n° 10,*  
M. Jean-François LE PERF  
*Représenté par Mme Denise HEUDRON,*  
M. Laurent BENARD  
*Représenté par M. Michaël DODELIN*

Étaient absents (3) :

Mme Dominique TALADUN,  
M. Lionel GAILLARD,

M. Jean-Louis LUC

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le



ID : 076-247600620-20230413-DEL20230425-DE